

49

Commission permanente

Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme LARUE

49783

21 - Enseignement 2nd degré

Mobilité Erasmus plus en Allemagne sur l'évolution du Prix Ados Rennes Ille-et-Vilaine

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2021 relative à l'accréditation Erasmus+ - Consortium du Département pour soutenir la mobilité en Europe des élèves de

collèges ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 18 septembre 2023 relative à l'approbation de la convention 2023 entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Agence Erasmus+ ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

La Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine est à l'initiative d'un projet de mobilité européenne en Allemagne dans la perspective de l'évolution du Prix Ados Rennes Ille-et-Vilaine. Cette mobilité est prévue du lundi 14 au samedi 19 octobre 2024 à Bamberg et à Francfort en Allemagne et concernerait 28 personnes. Plus précisément, il s'agit de 20 élèves de 4 collèges publics (5 élèves de chaque collège), leurs 4 professeures documentalistes ainsi que des personnels du Département qui accompagnent ce projet.

Cette mobilité s'inscrit pleinement dans le cadre de l'accréditation en consortium de mobilité du Département sur le programme de l'Union européenne Erasmus+ pour les élèves, les accompagnateurs et les agents départementaux.

Depuis plusieurs mois, la Médiathèque départementale travaille sur l'évolution du Prix Ados Rennes Ille-et-Vilaine afin de le dynamiser et le rendre plus attractif auprès des jeunes. Pour replacer les adolescents au cœur du dispositif, elle a engagé une démarche participative et proposé une mobilité en Europe d'élèves de collèges.

Dans le cadre de cette mobilité, 4 collèges ont été sélectionnés parmi les collèges actifs dans l'opération du Prix Ados, en tenant compte d'une répartition géographique et d'une diversité des publics de collégiens et collégiennes. Les 4 collèges participants sont les collèges publics Théophile Briand à Tinténiac, Jacques Prévert à Romillé, Les Hautes Ourmes à Rennes et Des Fontaines à La Guerche-de-Bretagne.

Dans chacun des 4 collèges, 5 élèves ambassadeurs représenteront le Prix Ados en Allemagne durant la mobilité pour recueillir des informations sur le fonctionnement du prix littéraire, faire des propositions et témoigner de leur expérience. Ce prix littéraire allemand a été retenu parmi d'autres en Europe car il a la particularité d'associer largement les adolescent.es dans le processus de décision et de s'adresser à la même tranche d'âge que le prix Ados Rennes Ille-et-Vilaine.

Depuis le printemps, les 4 professeures et les 20 élèves, qui seront à la rentrée de septembre 2024 nommés par le Département « ambassadeurs du Prix Ados Rennes Ille-Vilaine 2024-2025 », ont participé à des ateliers de préparation et d'information animés par le Département et sont pleinement engagés dans la démarche. Les ateliers portent sur la présentation du Prix Ados, des études récentes sur le livre et la lecture en France, et plus particulièrement chez les jeunes. Animés par la Médiathèque départementale, ces ateliers leur ont permis d'appréhender le Prix Ados et son contexte, ainsi que l'utilisation de l'outil numérique Klaxoon.

Cette mobilité européenne vient compléter la formation de ces élèves ambassadeur.ices puisqu'il est prévu une rencontre avec des élèves allemand.es de deux clubs de lecture de deux établissements différents à Bamberg, la visite de la bibliothèque, ainsi que la participation au salon du livre de Francfort le vendredi. Le groupe est également invité à participer à la remise du Prix de littérature Jeunesse par les organisateurs.

A l'issue de cette mobilité, les élèves ambassadeur.ices devront restituer leur projet et formuler des propositions d'évolution auprès des organisateurs du Prix Ados Rennes Ille-et-Vilaine (Département, Ville de Rennes, réseau Canopé, librairie La courte échelle).

Pour 28 personnes, les recettes forfaitaires du programme Erasmus + (transport et forfaits journaliers) de ce projet s'élèvent à 20 800 euros pour des dépenses estimées à 18 400 euros pour l'ensemble du groupe (transport, hébergement, alimentation et entrée au salon du livre).

Afin de faciliter l'organisation du voyage, les frais liés à cette mobilité seront supportés directement par le Département. Pour ce faire, une régie de dépenses sera créée. Ces dépenses seront entièrement couvertes par les recettes perçues du programme de l'Union européenne Erasmus+ dans le cadre de l'accréditation en consortium de mobilité du Département.

Les quatre collèges étant membres du consortium, il est proposé de signer une convention de partenariat avec chacun d'eux pour formaliser les obligations des parties dans ce projet.

Décide :

- d'approuver les termes de la convention-type Erasmus+ Prix Ados Rennes Ille-et-Vilaine à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et chacun des quatre collèges, relative à la mobilité Erasmus+ en Allemagne, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer, sur cette base, les conventions à intervenir avec les quatre collèges.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024
ID : CP20242587

Pour extrait conforme